



2017.06.12.123.

RÉSOLUTION

RÈGLEMENT 213

Adoption du règlement 213 qui modifie le règlement 202 concernant les couches lavables

ATTENDU que le conseil municipal désire prolonger la durée du programme concernant les couches lavables;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Mme Charlyne Cayer à la réunion du 2 mai 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal annule l'article 8 du règlement no 202 et le remplace par ceci :

ARTICLE 8 Durée du programme

Le présent règlement aura une durée indéterminée, à moins que le conseil municipal n'en décide autrement.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Gervais Darisse, Maire

Claudine Lévesque, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 02-05-2017
Adoption : 06-06-2017
Publié : 12-06-2017